

## **BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE : PILOTAGE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT DES LV**

La Division des Politiques linguistiques établit un cadre (membres non élus, pas de mandat)

Elle fait appel à des consultants universitaires qui travaillent dans ce cadre (projet européen : cadre)

Les orientations politiques, étayées par ces rapports, se retrouvent dans les politiques nationales, sans débat, relayées par les corps d'inspection (en France, « groupes de compétence » déjà essayés, évaluations négatives mais on continue ; à l'essai, une mise en commun des heures de langue dans les établissements).

Quelle orientation actuelle ? Le CECR contenait deux idées :

- approche actionnelle : aucun travail de ce côté-là à la DPL
- didactique du plurilinguisme : toute la réflexion, les actions, les programmes, portent sur ce point.

### **Quelle acception du mot “plurilinguisme” pour l'Europe ?**

Beacco (2005 : 19) : « Le terme de plurilinguisme peut prêter à malentendus, car il n'est nullement synonyme de polyglottisme, un polyglotte étant un locuteur plurilingue particulièrement expert. Il désigne en fait **la capacité que possède un individu d'utiliser plus d'une langue dans la communication sociale, quel que soit le degré de maîtrise de ces langues** ».

Guide des politiques, 2007 : 18), le gras est le fait des auteurs :

« **Le plurilinguisme et l'éducation plurilingue n'ont pas pour objet l'enseignement simultané de plusieurs langues**, l'enseignement fondé sur des comparaisons entre les langues ou l'enseignement du plus grand nombre de langues possibles, mais le développement de la compétence plurilingue et celui de son éducation interculturelle, comme forme du vivre ensemble. »

Le syntagme « enseignement des langues » a disparu des documents du CoE au profit de « éducation aux langues »

Concrètement, cela entraîne une série de courants/pratiques didactiques : Intercompréhension, éveil aux langues, immersion, pédagogie de la rencontre, curriculum une semaine, mobilité virtuelle .

Autant d'éléments qui, pris séparément, ne sont pas critiquables. Ce qui peut l'être, c'est que le CoE ne s'intéresse plus qu'à cela et a abandonné la réflexion sur « l'enseignement des langues », la réflexion méthodologique.

« **Pour importante qu'elle soit, la correction lexicale ou grammaticale, risque de ne pas être le facteur décisif de la réussite communicationnelle.** Il en va de même, aussi essentielle soit elle, de la bonne maîtrise des fonctions langagières. Même une connaissance générale des bases de la culture d'une LVE ne présente guère plus de garanties de succès dans la mesure où elle peut entraîner ou accentuer des stéréotypes (Steele & Suozzo, 1994). L'élément primordial qui décide de la réussite de la communication, c'est l'aptitude à créer un « terrain commun » dans une interaction tout en ayant conscience que l'entreprise est complexe et aléatoire » Willems (2002 : 19) : il est

préconisé un « changement à l'égard de l'interculturalité en prenant pleinement conscience « qu'elle constitue l'objet même de l'enseignement des langues ».

**Au final, c'est l'existence même de l'enseignement scolaire des LV qui est remis en cause :**

Guide des politiques (2007 : 95), l'apprentissage non scolaire constitue la normalité :

« La maîtrise des langues est d'abord le produit (pour les compétences orales ou de compréhension, en particulier) d'apprentissages individuels et autonomes effectués en dehors d'enseignements organisés par une institution éducative : c'est une caractéristique humaine que de pouvoir s'approprier des variétés linguistiques. (...) L'enseignement est une institutionnalisation de l'acquisition dite souvent naturelle »

**Provisoirement, des solutions alternatives au modèle traditionnel de la classe (un enseignant unique pour le même groupe pendant une certaine période) peuvent être recherchées :** emploi des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement, cours intensifs, cours du soir (hors horaire scolaire normal), cours résidentiels à l'étranger

**Toutefois, l'aspect « naturel » de l'apprentissage d'une LV n'est pas tj si évident :**

Comité économique et social européen, note sur le Multilinguisme, p.13 :

« La mobilité est promue par les partenaires sociaux et attendue par un certain nombre d'employeurs, de travailleurs et de pouvoirs publics, dont la Commission, comme une panacée contre le chômage et la pénurie de main-d'œuvre. L'obstacle linguistique est encore trop peu pointé (...) »

**L'adoption de l'éducation plurilingue et interculturelle** devient une finalité explicite, en « considérant comme un tout l'ensemble des enseignements de langue et en langue (y compris la langue de scolarisation), en favorisant une coopération étroite entre les enseignants et en donnant une importance égale à l'ouverture aux langues et aux cultures, aux compétences communicatives et (inter)culturelles, à l'autonomie de l'apprenant et aux compétences transversales. »